COMMUNIQUÉ Le 21 juin 1995 N° 114

M. OUELLET EXHORTE LE GOUVERNEMENT BOSNIAQUE À PERMETTRE AU CONTINGENT CANADIEN DE LA FORPRONU À VISOKO DE CIRCULER LIBREMENT

Le ministre des Affaires étrangères, M. André Ouellet, a exhorté aujourd'hui la République de Bosnie-Herzégovine à prendre les mesures qui s'imposent pour assurer, conformément aux résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU, la sécurité, le réapprovisionnement et la liberté de mouvement du contingent canadien de la Force de protection des Nations Unies (FORPRONU) stationné à Visoko.

« J'ai écrit au ministre des Affaires étrangères de la Bosnie, M. Sacirbey, pour lui faire part des préoccupations du gouvernement du Canada à l'égard des restrictions imposées aux troupes canadiennes à Visoko, et particulièrement du blocus de la base canadienne. Il semble que les autorités bosniaques aient maintenant accepté d'assouplir les restrictions imposées à la FORPRONU et de permettre le réapprovisionnement des postes d'observation canadiens », a déclaré M. Ouellet.

Le Ministre a souligné que les forces canadiennes étaient résolues à mener à bien le mandat de l'ONU et que les menaces de l'armée bosniaque de pilonner la base de Visoko ou d'ouvrir le feu sur les Forces canadiennes étaient totalement inacceptables. M. Ouellet presse M. Sacirbey de poursuivre la défense des objectifs politiques de la Bosnie à la table de négociation.

M. Ouellet a par ailleurs écrit au ministre des Affaires étrangères de la République fédérale de Yougoslavie (Serbie et Monténégro), M. Vladislav Jovanovic, afin de prier instamment son gouvernement d'exploiter l'influence dont il jouit auprès des dirigeants serbes de Bosnie pour s'assurer qu'ils acceptent maintenant le plan du Groupe de contact comme base de négociation.

M. Ouellet a ajouté que, comme l'ont souligné les dirigeants du G-8 politique lors de leur réunion à Halifax, la reconnaissance de la Bosnie-Herzégovine par la République fédérale de

Yougoslavie, dans ses frontières internationalement reconnues, donnerait un nouvel élan au processus de paix.

- 30 -

Pour de plus amples renseignements, les représentants des médias sont priés de communiquer avec le :

Service des relations avec les médias Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (613) 995-1874

Le

Le au au si

pr

Lo qu ré Ro Ri Hu Na

pa dr

M. ré de mi av 50

L' En cé pr cc

dé

Po de Se

iM (e